

Chabbat Tsav

Chabat Hagadol
14 Nissan 5785
12 Avril 2025



N° 430

Réfoua chéléma

Eliahou Elhanan
Itshak ben Ariella
Messaouda

Nessya Juliette Léa
bat Sassia
Shashouna



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Nous mangeons la Matsa accoudés, Derekh 'Hérou, comme des hommes libres et non comme des esclaves[1]; Pessah est la fête de la liberté. La sortie d'Égypte a transformé un peuple d'esclaves en un peuple libre. Ce changement était-il physique, à savoir qu'aucun pouvoir humain ne pouvait dorénavant nous imposer sa volonté, ou est-ce qu'il s'agit d'un changement au sens spirituel, à savoir la transformation d'une situation d'éloignement de D-ieu en une proximité avec Lui ?

Les textes montrent manifestement que les deux hypothèses sont vraies : « Je vous affranchirai des travaux dont vous chargez les Égyptiens, Je vous délivrerai de leur servitude, et Je vous sauverai à bras étendu et par de grands jugements. Je vous prendrai pour Mon peuple, Je serai votre D-ieu »[2]. Il est question ici d'une liberté retrouvée des travaux forcés, d'une servitude imposée contre le gré, et aussi d'un changement conduisant un peuple à devenir le peuple de D-ieu, qui suit Sa volonté. Ainsi disons-nous au début de la Hagada : « Des esclaves étaient nos parents dans le pays d'Égypte et maintenant Hakadoch Baroukh Hounous a approché vers Son service » ; l'opposé de l'esclavage est le service à D-ieu. Avant de retrouver la liberté, les juifs étaient empêchés de servir Hachem, et c'est le fait de Le servir qui est la liberté. Les dix commandements furent « 'harout », gravés sur les Tables de la Loi[3]. "'Harout", gravé, et "'Hérou", liberté, s'écrivent avec les mêmes lettres et dans le même ordre, car n'est « homme libre » uniquement celui qui s'adonne à la Torah, à la Religion »[4].

Que cela signifie-t-il ?

L'homme est composé d'un corps, qui exige des soins, et d'une âme, qui exige son hygiène. En fait, dans une armée, le soldat qui est en bas de l'échelle, agit selon ce que son supérieur, le lieutenant, lui impose. Quant au lieutenant, il lui transmet ce que son propre supérieur, le colonel, lui impose, qui avait de même reçu de son

supérieur et ainsi de suite jusqu'au général. Ce dernier agit selon la volonté du roi, celui que tout le monde aime et adore. Au soldat, lieutenant, colonel et général de faire attention que la chaîne de commandement ne soit pas infiltrée par des informations venant de l'ennemi ; au cas échant, ils risquent tous d'agir à l'encontre de la volonté du roi, et automatiquement à l'encontre de leur propre intérêt et volonté.

Ainsi en est-il concernant l'homme, de l'individu ou d'une collectivité. Son corps et ses membres, les "soldats", suivent ce que leurs supérieurs, lieutenants et colonels, leurs imposent. Qui sont ses supérieurs ? Ses pensées, ses volontés, envies, aspirations, émotions, sentiments. Elles sont guidées par la recherche des plaisirs, richesse ou l'honneur, mais aussi par des idéaux de vérité, justice, miséricorde, fraternité et encore beaucoup d'autres. En haut de l'échelle se trouve le général - les vraies connaissances et la conscience. Si ces deux notions supérieures sont parfaites et saines, elles seront inspirées par D-ieu. Elles ordonneront à toutes les strates inférieures les bonnes décisions, en adéquation avec la volonté la plus profonde de son être, de son "général" - les vraies connaissances et la conscience. Mais au cas où l'ennemi a réussi à s'introduire et à détériorer les strates intermédiaires de la transmission, les soldats ainsi que ces strates risquent d'imposer à l'homme des choses qui iront à l'encontre de sa première volonté. Ils suivraient les conseils d'un autre commandement, celui de l'ennemi : le Yetser hara, le mauvais penchant. Ils soumettront l'homme à une volonté autre qu'est sa vraie volonté ; il deviendra esclave à l'ennemi. Tous les membres du corps souffriront, comme ces soldats tombés sur la fêrude de l'ennemi. Lorsque la volonté de D-ieu, Sa Torah et ses commandements seront "gravés", inscrits de manière indélébile dans l'homme, l'ennemi ne pourra plus lui instiller des fake-news, et l'homme sera libre véritablement.

[1] Pessahim, 108a.

[2] Chémot, 6,4-5.

[3] Chémot, 32, 16.

[4] Avot, 6.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Quel précieux enseignement et "taâm" (raison, sens) se cachent derrière la Mitsva de "Téroumate Hadéchène" (6-3) ?

2) Il est écrit (6-3) : « Vélavach hachohen mido vad oumikhnéssé vad yilbach al bessaro, véèrime ète hadéchène ». À quel enseignement primordial font allusion les termes précités ?

3) Il est écrit (6-4,5) : « Oufachate ète bégadav, vélavach bégadim a'hérim, véhotssi ète hadéchène el mi'houts lama'hané el makom tahor, véhaech al hamizbéa'h toukad bo ». À quel enseignement fondamental font allusion les termes des versets précités ?

4) Il est écrit (6-6) : « Ech tamid toukad al hamizbéa'h lo tikhbé ». À quel enseignement font allusion les termes précités ?

5) Un enseignement du Zohar concernant l'épisode de la "Akédate Yits'hak", trouve son allusion dans notre Sidra. Quel est cet enseignement, et dans quel verset se trouve-t-il ?

6) Il est écrit (7-13) : « Al 'halote lékhème 'hamets yakriv korbano ». Quels précieux enseignements pouvons-nous tirer de la Mitsva de la 'Hala ?



La Question

G. N.

La paracha de la semaine commence par les lois relatives à l'holocauste, puis, la Torah traite du commandement fait au Cohanim de prélever des cendres résultantes des sacrifices consumés.

Comment comprendre la juxtaposition entre l'holocauste, sacrifice des plus spirituels totalement consommé et le prélèvement des cendres constituant le service le plus bas consistant à débarrasser les restes de la matière disparue ?

Rabénoù Bé'hayé répond : le service du prélèvement des cendres était le tout premier service effectué tous les jours. Ceci ayant pour but d'imprégner les Cohanim, du fait que s'ils veulent pouvoir élever leur service divin, ils doivent au préalable être en mesure d'avoir la plus grande humilité et de s'atteler avec la même abnégation, aux tâches les moins élevées.

Ainsi lorsque le verset nous enseigne les lois du sacrifice totalement consacré et consommé pour Hachem, il y juxtapose immédiatement la condition sine qua none pour pouvoir y accéder : l'humilité nécessaire pour la dévotion aux tâches paraissant moins nobles.



Résumé de la Paracha

• La Paracha nous enseigne quelques lois de la Ola et de la Min'ha.

• Le Cohen Gadol devra offrir chaque jour une offrande.
• Lois de la ché'hita et de la consommation du Korban 'Hatat, du Acham et du Chélamim.
• Intronisation de Aharon comme Cohen Gadol, la Torah raconte en détail, comment il officia lors du 1er jour.

"Don't make Purim so sameach that it's not kosher and don't make Pesach so kosher that it's not sameach"

Bostoner Rebbezen

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	18 : 30	19 : 44
Paris	20 : 18	21 : 28
Marseille	19 : 58	21 : 03
Lyon	20 : 04	21 : 10
Strasbourg	19 : 56	21 : 06



**Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats
et une protection pour tout le klal Israël**

Shalsheletnews.com



Peut-on tremper de la Matsa dans un liquide pendant Pessa'h ?

- La Guémara (Pessa'him 39b) enseigne qu'une fois la Matsa cuite au four, elle ne peut plus fermenter, et l'on ne craindra pas qu'il soit resté un peu de farine dans la pâte (car on n'est pas Ma'hzik Issoura) [Michna Beroura 458,4; voir aussi Maassé Rav ot 187 au nom du Gra que même si une partie de la Matsa n'a pas bien cuit, cela sera comparable à de la farine grillée qui ne fermente pas. Toutefois le 'Hazon Ich O.H 121,19 écrit que la raison principale est celle évoquée par le Michna Béroura].

- De plus, cette crainte ne serait justifiée que si on consomme la Matsa en la laissant tremper plus de 18 min dans un liquide, mais dans le cas où elle est consommée dans ce laps de temps (chose la plus courante), il n'y a alors plus rien à craindre (et à fortiori si on la trempe dans du jus de fruits) [Chaaré Tchouva 460,10 au nom du Maquen Avraham 466,1]

- Aussi cette crainte (qu'il reste) de la farine non cuite dans la Matsa est peut-être à prendre en considération que pour les matsot épaisses, et non pour nos Matsot qui sont extrêmement fines où il est évident qu'il n'y a plus aucune crainte (surtout avec la puissance de feu de nos fours) [Caf Hahayim 459,82 au nom du Kissé Eliahou]

- Enfin, plusieurs rapportent que le problème se poserait uniquement si l'on a saupoudré la pâte de farine, et qu'on désire par la suite tremper cette matsa dans un liquide plus de 18 min (et même cela n'est pas suffisant pour interdire, car il n'y a plus de crainte à avoir une fois la pâte enfournée, ainsi que cela a été mentionné plus haut) [Voir Chaaré Tchouva 460,10; Caf Ha'hayime 459,80].

C'est pourquoi la coutume Séfaraide est de ne pas prêter attention à cette mesure de rigueur à l'instar de la grande majorité des décisionnaires [Ye'havé Daat 1,21; 'Hazon Ovadia p.220 qui précise qu'il ne sera pas nécessaire de faire Hatarat Nedarim pour celui qui a pris sur lui cette mesure de rigueur; Alé Hadass 12,4 et 4].

Et ainsi était la coutume dans l'ensemble des communautés Ashkénazes [Voir Yaabets 2,65 au nom du 'Hakham Tsvi; 'Hok Yaacov 460,16; Gra (Maassé Rav ot 187); Min'hat Yehodua Pessa'hime 39b qu'ainsi procédait aussi Rav 'Hayim de Vologin; Minhagué Hatam Soffer 10,25; Maharchag 1,56; Peniné Halakha 8,2]

Cependant, la plupart des communautés 'Hassidique a pris pour habitude de se montrer particulièrement stricte à ce sujet en s'appuyant sur le Graz (Tchouvet 6) qui écrit qu'il est bon de se montrer strict ('Houmra adopté de base uniquement par les élèves du Baal Chem Yov) [Voir Pisské Tchouvet 458,6 note 25]



1) À l'instar du retrait de la cendre (Téroumate hadéchène) du Korban Ola (l'holocauste) effectué par le Cohen (acte traduisant un certain détachement, un "oubli" du Korban et de la faute par rapport à laquelle ce sacrifice a été approché sur l'autel), il ne sera également pas rappelé au fauteur (il sera donc retiré de sa mémoire et de la nôtre) dont l'âme a reçu sa punition dans le "Nahar Dinor" (Guéhinam), et dont la chair et les os ont été réduits en cendres dans la tombe, les péchés qu'il a commis (ce principe est aussi applicable au Baâl Tchouva). (Rav Ména'hém Hababli, Sefer "Taâmei Hamitsvot", ássim 59, Chlah Hakadoch, Tsav ote 3)

2) À l'instar de Eleazar fils d'Aaron, étant très humble, chaque Cohen mettait son kavod (sa dignité, sa fierté) de côté, au moment où il prélevait la cendre (laissée par) le feu qui consumait l'holocauste. Ce comportement nous enseigne que lorsqu'on sert Hachem, on doit faire peu cas de notre propre kavod (et ce, quelle que soit la tâche ou le service qu'on accomplit, même si ces derniers semblent être dégradants ou avilissants). (Yalkoute Réouvéni)

3) Chaque Ben Israël doit toujours avoir en mémoire qu'un jour viendra où : « Oufachate éte bégadav vélavach bégadim a'hérim », autrement dit : « Il sera dépouillé de ses vêtements et revêtira d'autres vêtements (linceuls) ». De plus : « Véhotssi éte hadéchène el mí'houts lama'hané el makome tahor », autrement dit : « On fera sortir son corps charnu et "gras" (« médouchane », mot ayant la même racine que « hadéchène ») pour le conduire au "Beit moed lékhol 'hai" (el makome tahor : C'est-à-dire : Le cimetière). C'est alors que : « Véhaech al hamizbéa'h toukad bo » (termes

faisant allusion au feu du Guéhinam opérant le tikoune et la purification de l'âme après 120 ans). Profitons donc pleinement de chaque instant ici-bas pour faire Téchouva et affiner nos Midote, car (comme le Rav Israël Salanter nous l'enseigne) tant que "haner dolek" ("la bougie brûle", c'est-à-dire : "Que nous sommes en vie"), il est encore possible de réparer! (Rabbi Meir de Primechilane)

4) Le Mizbéa'h avait pour longueur 32 coudées (nombre correspondant à la Guématria du mot « Lev » : cœur). Le feu brûlant continuellement sur ce Mizbéa'h, fait allusion à la Torah devant toujours brûler (et nous enthousiasmer) dans notre cœur ! (Ben Ich 'Haï, Od Yossef Haï - Drouchim du Rav Yossef Haïm de Bagdad)

5) Il est écrit (7-8) : « Véhacohen hamakriv éte olate iche ». C'est Eliahou Hanavi qui est "le Cohen qui approcha" devant Hachem (Cohen hamakriv) « éte olate iche » (le bélier offert en holocauste par Avraham à la place de Yits'hak). En effet, ce Korban Ola est, pour ainsi dire, un homme (olate ich), du fait que l'âme de Yits'hak rentra (selon le Zohar) dans ce bélier sacrifié par Avraham. ("Moussar 'Hakhamim" rapporté par le Sefer "Haotsar" du Rav Benayahou Issakhar Chemoueli chlita)

6) De la même manière que la 'Hala est "béloula" (mélangée), ainsi en est-il de la Torah qui est "béloula" de nombreux "Taâmim" (sens, explications), "Sodote", "Guématriot", Agadot, Michnayot et Guémarot. De la même manière que la 'Hala est "potérète" (dispense) la pâte, ainsi en est-il de l'étude de la Torah qui nous rend "pétourim" des jugements rigoureux du Guéhinam. (Rabbénou Efrayim)



Réponses

N°429 Vayikra

Enigmes

1) Où dans la Hagada, trouvons-nous un passouk de la Méguilat Eikha ?

Dans סוף חמתך

תדרף באף ותשמידם מתחת שמי ה'

2) Cinq pirates doivent partager un trésor de 100 pièces d'or. Ils sont classés du plus âgé (pirate 1) au plus jeune (pirate 5). Voici les règles :

- a. Le pirate le plus âgé propose un partage.
b. Tous les pirates votent (y compris celui qui propose).
c. Si la majorité accepte, le partage est validé. Sinon, le pirate est jeté à la mer, et le suivant propose un nouveau partage.
d. Les pirates sont rationnels, ils ne veulent pas mourir et cherchent à maximiser leur or. Que doit proposer le premier pirate pour survivre tout en gardant un maximum d'or ?

Analysons le problème en partant du dernier pirate et en remontant :

- 1. S'il ne reste que le pirate 5, il prend tout l'or (100 pièces) car il est seul.
2. S'il reste les pirates 4 et 5, le pirate 4 sait que s'il est jeté à la mer, le pirate 5 prendra tout. Donc il garde tout pour lui (100 pièces) et

4 images une Mitsva:

Il s'agit de l'interdit de tondre une bête qui est sainte. Les images sont plutôt explicites. Dans la 1ere on voit le mizbéa'h, dans la 2eme, on voit des cohanim en service, dans la 3eme, on voit un rasoir, dans la dernière, on voit un agneau chargé de laine.

pirate 5 vote contre (mais il ne peut rien faire).
3. S'il reste les pirates 3, 4 et 5, pirate 3 sait que pirate 4 prendra tout s'il est jeté. Il propose donc de donner 1 pièce au pirate 5 (qui accepte pour éviter que pirate 4 prenne tout) et garde 99 pièces. Pirate 4 vote contre, pirate 5 vote pour, donc la proposition passe.

4. S'il reste les pirates 2, 3, 4 et 5, pirate 2 sait que pirate 3 donnera seulement 1 pièce à pirate 5. Donc il propose de donner 2 pièces à pirate 4 (pour s'assurer son vote) et garde 98 pièces. Pirates 3 et 5 votent contre, mais avec son propre vote et celui de pirate 4, la proposition passe.

5. Quand tous les 5 sont là, pirate 1 sait que pirate 2 donnerait 2 pièces à pirate 4. Donc il doit convaincre deux pirates en leur offrant un meilleur deal. Il propose donc :

- 1 pièce pour pirate 3 (mieux que rien).
2 pièces pour pirate 5 (mieux que ce qu'il recevrait autrement). Il garde 97 pièces.

Vote final : Pirate 1 vote pour. Pirate 2 vote contre (il préférerait être le chef). Pirate 3 vote pour (il reçoit 1 pièce). Pirate 4 vote contre. Pirate 5 vote pour (il reçoit 2 pièces)

Résultat : pirate 1 survit et garde 97 pièces d'or !

3) Trouvez dans la paracha 3 fois le même mot dans le même passouk

אשם הוא אשם אשם ה'ט,ה'

Echecs :

- A6- F6 / F4 - G4
A4 - D7 / G4 - H5
E7- E5 / D2- G5
F6- H6



Rébus : V / Nir - Ts' / Allô / Lait / H'a / Paire / A - lave



DE PESSAH À CHAVOUOT



256 PAGES A4 COULEURS



- Pirké Avot
Sefirot
Meguilat Rout
Dessins
Minhaguim
Omer
Halakha

et plein d'autres rubriques



Or'hot Yocher

Yonathan Haik

Retourne-la et retourne-la encore (4)

Dans le Midrach (Bérechit Rabba Paracha 70, 14), il est enseigné : « Il demeura avec lui un mois entier » (Berechit 29,14) – La Torah t'enseigne ici une règle de bienséance : jusqu'où un homme doit-il s'investir pour ses proches ? Jusqu'à un mois entier.

Et un peu plus tôt (fin du chapitre 60), un autre enseignement est donné : si un homme a des fils en âge de se marier, il doit d'abord veiller à leur union, puis ensuite prendre une épouse pour lui-même. D'où apprenons-nous cela ? De notre patriarche Avraham. Tout d'abord, « Itshak la fit entrer dans la tente de Sarah, sa mère » (Berechit 24,67), et ce n'est qu'ensuite que nous lisons : « Avraham prit une nouvelle épouse » (Berechit 25,1).

Dans le Midrach Tanhouma (Paracha Réé, Siman 9), une allégorie est ramenée : « À la place du blé poussera l'épine, et à la place de l'orge, la mauvaise herbe » (Iyov 31,40). La Torah t'enseigne ainsi une règle de conduite : un champ qui produit des épines est néanmoins propice à la culture du blé, et un champ qui donne des herbes sauvages convient mieux à l'orge. Cela signifie que chaque terrain, aussi rude soit-il, peut être mis à profit selon sa nature.

Dans le Midrach Bamidbar Rabba (Paracha 21, 25), un autre principe est tiré des sacrifices : lorsqu'un homme est accueilli chez un hôte, voici la règle qu'il doit respecter. Le premier jour, son hôte le reçoit avec tous les honneurs et lui offre des volailles ; le deuxième jour, il lui sert de la viande ; le troisième jour, il se contente de poissons. Cette progression nous apprend qu'il convient de diminuer graduellement.

Dans le Midrach Vayikra Rabba (Paracha 9, 6), la Torah

enseigne une autre règle de bienséance : un fiancé ne peut entrer sous la houppa (le dais nuptial) que si la fiancée lui en donne la permission. Comme il est dit : « Que mon bien-aimé vienne » (Chir Hachirim 4,16), et ce n'est qu'après que nous trouvons l'expression : « Je suis venu dans mon jardin » (Chir Hachirim 5,1).

Dans le traité Yoma (75b), la Torah nous enseigne une règle de bienséance : un homme ne doit manger de la viande que la nuit.

Dans le traité 'Houlin (84a), un autre principe est énoncé : un homme ne doit consommer de la viande que s'il en éprouve le désir véritable, et non par simple habitude ou excès.

Là encore, nous trouvons une autre directive : un homme ne doit pas éduquer son fils dans l'excès de la viande et du vin, car une alimentation marquée par l'abondance et l'indulgence peut influencer le caractère et la conduite.



Vécu de l'intérieur : Choftim

Moché Uzan

Précédemment dans Choftim,

Après avoir été portée par Guidon, Tola ben Poua et Yaïr Haguiladi, une partie du peuple se relâche. Hachem leur envoie une nouvelle fois des ennemis, ce qui pousse les bénédiction Israël à faire téchouva, ils crient à Hachem pour qu'il les sauve. Hachem va une nouvelle fois les aider, non sans les réprimander sévèrement. La ville de Guilad se cherche un chef pour faire face à Amone et va nommer un homme rejeté...

Guilad a plusieurs garçons de sa femme, mais aussi un enfant d'une concubine (comme quoi l'histoire se répète) qui est rapidement rejeté par ses frères. Il doit même s'enfuir de l'héritage de son père par peur de ses frères, bien qu'il fût un homme puissant. Il s'entoure de gens 'débiles' et vit parmi eux. Lorsque Amone déclare la guerre aux bénédiction Israël, ces derniers sont perdus et n'ont pas de chef, ils vont alors se tourner vers notre homme pour qu'il devienne leur 'général' pour vaincre l'ennemi agresseur. Ce dernier montre son étonnement devant une telle proposition, lui qui a été rejeté de sa ville, « pourquoi maintenant que vous n'avez d'autre choix, vous m'offrez une promotion » ? (Sa réponse ressemble au discours d'Hachem aux bénédiction Israël). Cependant, il finit par accepter et Ifta'h est nommé général pour la guerre qui s'annonce. Il envoie un télégramme à Amone, afin de comprendre la raison de l'agression. Le roi d'Amone répond en arguant que le peuple juif lui a subtilisé des terres en sortant d'Égypte. Ifta'h devient alors son prof d'histoire pour gentiment lui expliquer qu'Israël n'a aucunement traversé leur

territoire, c'était une décision divine. Puis, il lui annonce qu'il n'a aucune raison de combattre contre lui, mais le roi d'Amone était convaincu de son devoir.

Ifta'h va prononcer alors ce néder (vœu) malvenu : « ce qui sortira de ma maison à mon retour en paix, sera à Hachem et je l'offrirai en Ola ». Puis, comme toutes les autres auparavant après la téchouva du peuple, l'armée ennemie se fait violemment ratatiner et Amone se soumet devant Israël.

A son retour à la maison, sa fille unique sort à sa rencontre, joyeuse de voir son père revenir victorieux de cette guerre. C'est là qu'Ifta'h se souvient de son vœu et comprend qu'il devra offrir sa fille. Comme l'expliquent la grande majorité des commentateurs, elle n'a pas été offerte en korban, mais elle s'isola dans la montagne et seulement 4 jours par an, les jeunes filles de la ville venaient dans sa maison la reconforter.

Pin'has le Cohen gadol aurait pu lui annuler son vœu, mais il considéra que c'était à Ifta'h de venir à sa rencontre, Ifta'h se disait 'roi' et c'était donc à Pin'has de venir. Ainsi, l'isolement de cette jeune fille fut provoqué par ces deux géants du peuple juif et ils en furent punis. Hachem retira Son esprit de Pin'has et Ifta'h fut frappé de pustules. De plus, il tomba malade et il perdit ses membres jusqu'à sa mort, sans héritier.

L'histoire d'Ifta'h n'est cependant pas terminée, nous connaissons la suite après Pessa'h bzh (sans doute à Jérusalem !!)



Messilat Yecharim

Moshé Brand

Nous avons réfléchi sur le sujet de la Zérizout, l'empressement pour les Mitsvot.

Le Ram'hal comme à son habitude, après avoir posé les bases qui nous permettent d'atteindre une mida positive, nous présente les écueils qui risquent de nous empêcher d'accéder à cette mida.

Le premier point présenté par le Messilat Yécharim est la paresse. Elle est issue d'une volonté de vivre une vie de tout repos sans effort. Un individu qui a cet état d'esprit aura beaucoup de mal à accomplir la volonté d'Hachem, cela demande de l'abnégation, et du sacrifice. Or, il n'est pas prêt à se donner pour une mission quelle que soit son importance, recherchant toujours le confort et la facilité. Il est intéressant de souligner que nos dernières générations diffèrent beaucoup de celles de nos aïeux. Autrefois, chaque élément basique de la vie nécessitait un effort. Pour manger à sa faim, il fallait souvent labourer, semer,

moissonner par soi-même. Laver le linge était une corvée, il fallait se rendre avec la lessive au fleuve, donc ils étaient habitués à l'effort.

Aujourd'hui, on vit dans une société de consommation ou tout ou presque est à portée de main. Est-ce que le bonheur est au rendez-vous pour autant ? C'est une question difficile qui peut ouvrir une réflexion sur ce qui rend vraiment heureux. Est-ce ce que l'on est, ou ce que l'on a ?

En tout cas, il est évident que nous sommes moins habitués à travailler dur et on attend des résultats rapides voire instantanés. Cela complique notre service divin, mais évidemment si Hachem nous a placés dans cette génération, c'est qu'on a la capacité de grandir malgré les écueils que représentent les 'progrès' technologiques et le monde de la facilité et de l'instantané. Chacun peut agir avec zèle et dévouement afin d'accomplir la mission pour laquelle il a été créé.



Enigmes

- 1) Comment se fait-il que les Cohanim pouvaient consommer le חם הפנים pendant Pessah ?
- 2) Un homme s'arrête devant un hôtel et perd immédiatement toute sa fortune. Que s'est-il passé ?
- 3) Trouve 5 noms de Parachiyot dans la Paracha.



Echecs

Les blancs font mat en 2 coups



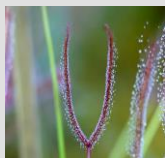
4 images

Une Mitsva

Quelle Mitsva se cache derrière ces 4 images ?



Rébus





La force d'une parabole

Jérémy Uzan



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

Chaque année, le soir du Seder nous rappelons que l'exil en Egypte dura 210 ans au lieu des 400 initialement prévus. Comment ne pas s'interroger sur la longueur de notre exil qui s'étend depuis tant d'années ?!

Rabbi Haïm Eliezer de Munkatch nous l'explique par une parabole.

Un médecin fut, un jour, appelé au chevet d'un malade. Constatant que la vie de son patient était en danger, il décida aussitôt d'opérer. Au bout de quelques jours, le malade se rétablit et remercia le docteur de l'avoir sauvé. Quelques années plus tard, le médecin fut une nouvelle fois appelé à son chevet. Après l'avoir examiné, il lui dit : " Vous souffrez à nouveau de la même maladie et votre état nécessite un long traitement. Je vais vous prescrire des médicaments, des séries de piqûres et des séances de thérapie. Vous devrez garder le lit plusieurs mois, puis vous recouvrirez la santé ".

" Il y a quelques années ", s'étonna le malade, " lorsque vous m'avez opéré, mon état était bien plus critique, n'est-ce pas ?"

" Effectivement ", confirma le médecin, " j'étais alors arrivé à votre chevet à la dernière minute : vous étiez presque à l'agonie ". " Pourtant ", dit le malade, " grâce à votre intervention, je me suis rétabli en quelques jours. Pourquoi maintenant voulez-vous me laisser souffrir de longs mois au lieu de m'opérer pour que je guérisse plus vite ? " _ " Il faut que vous compreniez ", lui expliqua patiemment le médecin, " qu'une opération n'est

effectuée qu'en cas d'extrême urgence. Il n'est jamais souhaitable d'opérer mais j'avais dû m'y résoudre, à ce moment, pour vous sauver la vie. A présent, puisque votre état n'est pas aussi critique, il vaut mieux opter pour un traitement à long terme qui assure une guérison complète sans risque de rechute."

Pourquoi Hachem a-t-il anticipé la délivrance d'Egypte ? Parce que les Enfants d'Israël étaient en état d'urgence : ils avaient franchi les quarante-neuf portes d'impureté et se tenaient au bord de l'abîme, au seuil de l'assimilation complète.

Comme le dit la Hagada : si Dieu ne nous avait pas sortis à ce moment-là, nous serions encore, nous, nos enfants et petits-enfants asservis à Pharaon ! " A peine plus tard et cela aurait été trop tard. Il fallait une intervention rapide, une délivrance 'éclair' et spectaculaire pour sauver la vie de notre peuple. Mais ceci fut accompli en retranchant une partie de ses membres, c'est-à-dire en faisant disparaître, pendant les trois jours de ténèbres, les Hébreux qui n'étaient pas dignes d'être délivrés. La "guérison", d'ailleurs, ne fut pas complète, car les bédén Israël retombèrent dans la faute...et dans l'exil.

Par contre, notre exil actuel doit nous préparer à une "guérison" complète et absolue: il a fallu, dans ce cas, opter pour un traitement long et sûr. Espérons nous retrouver cette année à Yérouchalaïm reconstruite.

« ...Le 'Helev (graisse) sur le Hazé (poitrine) il l'apportera, le Hazé pour la ténoufa... » (7/30)

Rachi explique que la Torah a écrit « le Hazé pour la ténoufa » pour que tu ne croies pas que le Hazé sera brûlé sur le Mizbéa'h avec le 'Helev.

Le Mizra'hi demande : Comment pourrait-on penser qu'il faille brûler le Hazé ? Voilà qu'il est écrit dans le passouk suivant « ...et le Hazé sera pour Aharon et ses fils » !?

Le Mizra'hi répond : Voilà, Rachi (7/31) écrit que « ...et le Hazé sera pour Aharon et ses fils », il vient nous apprendre que le Hazé ne pourra être mangé qu'après que le 'Helev ait été brûlé. Or, si « ...et le Hazé sera pour Aharon et ses fils » est utilisé pour nous apprendre qu'il ne faut pas brûler le Hazé, il n'est plus libre pour nous apprendre que le Hazé ne pourra pas être mangé tant que le 'Helev n'a pas été brûlé. Ainsi, la Torah a écrit « le Hazé pour la ténoufa » pour déjà nous apprendre que le Hazé ne sera pas brûlé et ainsi « ...et le Hazé sera pour Aharon et ses fils » est libre pour nous apprendre que le Hazé ne pourra pas être mangé tant que le 'Helev n'est pas brûlé.

Rachi explique qu'il y a apparemment 3 psoukim qui se contredisent :

1. Notre passouk où il est écrit que le 'Helev est sur le Hazé.

2. Plus loin (10/16), le Hazé est sur le 'Helev.

3. Au moment de brûler, le 'Helev est sur le Hazé (9/20).

Rachi explique ainsi : Il y a 3 moments et 3 Cohanim :

1. Amener du Beth Hamitbéhaïm : Le premier Cohen amène le korban chélamim du Beth Hamitbéhaïm (endroit où on dépèce la peau et on coupe la viande en morceaux). C'est notre passouk et à ce stade, le 'Helev est sur le Hazé.

2. La ténoufa : Puis, il y a la ténoufa où un deuxième Cohen va le prendre pour le remettre dans les mains du propriétaire pour la ténoufa. Et là, il inverse et on obtient le Hazé sur le 'Helev (10/16).

3. La haktara : Puis, après la ténoufa, ce 2^{ème} Cohen le fait passer des mains des propriétaires à un 3^{ème} Cohen qui va brûler sur le Mizbéa'h. Et là, il inverse de nouveau et on obtient le 'Helev est sur le Hazé (9/20).

Étant donné que tout aurait pu être fait par un seul Cohen - en effet, le Cohen qui amène du Beth Hamitbéhaïm, c'est ce même Cohen qui le donne dans les mains des propriétaires, ensuite, ce même Cohen place ses mains en dessous des mains du propriétaire et procède à la ténoufa, puis, ce même Cohen reprend des mains du propriétaire pour brûler le 'Helev sur le Mizbéa'h - c'est pour cela que la Torah précise qu'à chaque stade, le Hazé et le 'Helev s'inversent pour nous indiquer qu'il y a un nouveau Cohen qui intervient et ainsi aboutir à 3 Cohanim en vertu du principe « beaucoup de monde, c'est la splendeur du roi » (Ména' hot 62)

Les commentateurs demandent : Finalement, puisque, techniquement, toute cette avoda peut être faite par un seul Cohen et qu'également, lorsque ce même Cohen le passe dans les mains du propriétaire pour la ténoufa, puis, le reprend pour la haktara, il y a un passage de main à main, il y a donc inversion. Cela pose la question : comment le fait que la Torah dit d'inverser le 'Helev avec Hazé nous apprend-il qu'il faut faire intervenir 3 Cohanim ?

On pourrait proposer la réponse suivante : Rachi, sur la Guémara (Ména' hot 62), écrit que s'il n'y a pas 3 Cohanim, il n'y aura pas tellement d'inversion. De ces mots de Rachi, on pourrait déduire que s'il y avait un seul Cohen, il y aurait 1 inversion sur 2.

À la lumière de ce Rachi, on pourrait à présent dire : Lorsque le Cohen amène du Beth Hamitbéhaïm le 'Helev sur le Hazé, il doit le donner dans les mains du propriétaire et placer ses mains en dessous de celles du propriétaire et ensemble, le propriétaire et le Cohen, font la ténoufa. Ainsi, du Beth Hamitbéhaïm à la ténoufa, cela doit forcément passer du Cohen au propriétaire et donc forcément, il y a une inversion du 'Helev avec le Hazé. Mais de la ténoufa à la haktara, il n'y a pas besoin de passer des mains du propriétaire aux mains du Cohen car les mains du Cohen sont en dessous des mains du propriétaire, il suffit simplement que le propriétaire retire ses mains et c'est directement dans les mains du Cohen. Alors pourquoi la Torah parle-t-elle d'inversion de la ténoufa à la haktara ?! Cela prouve que la Torah demande qu'il y ait un autre Cohen différent qui fait la haktara. On obtient donc deux Cohanim. Et puisque la raison est « beaucoup de monde, c'est la splendeur du roi », cela dévoile qu'également, du Beth Hamitbéhaïm à la ténoufa, il faut faire avec un Cohen différent car bien que, techniquement, ce soit possible avec un seul Cohen, maintenant que la Torah a dévoilé qu'il faut faire dans l'esprit de « beaucoup de monde, c'est la splendeur du roi », si on peut ajouter un Cohen, c'est certainement ce qu'il faut faire car « **beaucoup de monde, c'est la splendeur du roi** ».



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Un papa quelque peu gênant

David est un Juif pieux qui prie dans une synagogue où beaucoup de gens ne lui ressemblent pas. Effectivement, la plupart des fidèles se permettent de parler et discuter lors de la Téfila et de la lecture de la Torah. Ceci fait beaucoup de peine à notre Tsadik qui ne sait quoi faire pour éradiquer cette mauvaise habitude et voyant bien qu'il est le seul que cela dérange vraiment. Un jour, il découvre dans un livre intitulé « Vavé Aamoudim », le conseil de son auteur, à savoir de nommer un homme avec de la poigne qui grondera et « punira » ceux qui parlent dans la Beth Haknesset. Il en parle avec le président, mais voyant que les choses n'avancent pas, il décide de se proposer à ce poste et il en reçoit la permission. Dès lors, chaque personne qui parle dans la synagogue se voit rappeler à l'ordre par un fort claquement de doigts, et dans le cas où cela ne suffit pas, David frappe violemment sur la table devant lui, dans un bruit tonitruant. Cela semble fonctionner et beaucoup de personnes comprennent alors la gravité de la chose et décident de se taire. Jusqu'au jour où Ichaï, le papa de David, vient et prend ses habitudes dans cette synagogue. Dès lors, il devient le chef des discussions et se retrouve même le plus grand blagueur parmi les fidèles. Mais cela ne suffit pas, bien souvent on entend son téléphone sonner en plein milieu de l'office puisqu'Ichaï a oublié de le mettre en silencieux et ce drôle de bonhomme s'octroie même le droit de répondre. David discute avec lui discrètement de ce problème mais cela ne semble pas fonctionner. Il se pose maintenant une question : comment doit-il se comporter ? Doit-il lui faire la remarque comme pour tous les autres fidèles ou bien peut-être doit-il changer de synagogue ?

Le Choul'han Aroukh (Y" D 240,11) écrit que si une personne voit son père enfreindre un commandement, elle ne devra pas lui faire la remarque explicitement mais lui demandera plutôt s'il est écrit comme cela dans la Torah sous forme de questionnement afin qu'il se reprenne sans pour autant être vexé. On apprend donc que

même si le père ne se comporte pas convenablement, on ne lui fera pas de remarque directement mais seulement par allusion. Mais le Rav 'Haïm Benattar écrit dans son livre « Richon Letsion » que cela n'a été écrit que pour un père qui a déjà transgressé ou bien qui n'a pas encore transgressé, mais qui en attendant la réflexion, se reprendra. Cependant, si cela ne suffit pas pour l'en empêcher, le Rav écrit qu'il pourra utiliser n'importe quel autre moyen pour lui éviter de faire une Avéra. Mais Rav Zilberstein explique que le Rav 'Haïm Benattar parle d'une personne qui enfreint de plein gré et en pleine conscience. Or, dans notre cas, bien qu'il s'agisse d'un grave interdit de dénigrer la Kedoucha de la Beth Haknesset, malheureusement, celui-ci n'est pas connu chez la plupart des gens. Ainsi, dans notre cas, le papa de David ne sait sûrement pas la gravité de la chose, on ne peut dire qu'il enfreint de plein gré et en pleine conscience. C'est pourquoi, David n'aura pas le droit d'humilier son père en lui faisant la remarque publiquement, il lui dira plutôt discrètement qu'en se comportant de la sorte, il enfreint un grave interdit et que le Michna Beroura écrit « Malheur à celui qui parle pendant la Téfila car nous avons vu plusieurs Baté Knessiyot qui furent détruits par cela ». Il est tout aussi évident qu'il ne devra pas abandonner la synagogue car dans ce cas, il l'abandonnera aux mains de ceux qui discutent et portera donc leurs fautes, comme il est écrit dans la Guémara Chabbat (54b) : Celui qui peut faire des remontrances à ses proches et ne le fait pas, portera leurs fautes. Et même s'il est évident que les gens lui feront la remarque en lui demandant pourquoi il se comporte différemment envers son père, il leur répondra qu'ainsi est la volonté de la Torah de respecter ses parents, même dans une telle situation.

En conclusion, David se devra de ne pas abandonner son poste et au contraire, il fera même poliment la remarque à son père pour lui expliquer la gravité de parler dans un Beth Haknesset.

(Tiré du livre *Oupiryo Matok, Béréchit, page 291*)